

Montréal, le 30 mars 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation
des coûts et la structure tarifaire de Énergir
Dossiers R-3867-2013 Phase 2A**

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la demande de ce jour de SÉ d'un délai supplémentaire pour le dépôt de son argumentation dans le dossier mentionné en objet.

Pour les motifs invoqués, la Régie accepte cette demande et attendra donc l'argumentation de cet intervenant **au plus tard le 31 mars 2020 à 9 h.**

En conséquence, la Régie attendra le dépôt de la réplique d'Énergir **au plus tard à 12 h le 2 avril 2020.**

Par ailleurs la Régie demande aux intervenants de lui transmettre leur demande de paiement de frais **dans les meilleurs délais.**

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml